La Bibliothèque du Parlement

Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 28 Mars 1889 No. 23.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LE PETIT DOIGT DE MAMAN

L'autre jour, j'étais en colère,
J'ai battu ma petite sœur
Bien fort!... puis je l'ai fait se taire,
Car elle criait de frayeur.
Nous étions seuls! Nul ne m'a vu.
Et cependant maman l'a su .....
Par qui? Par quoi?
Serait-ce par son petit doigt?
Ce petit doigt, grande merveille,
Comme vous, lui parle à l'oreille.
Oui!... que je sois sage ou méchant,
Il rapporte tout à maman!

Croiriez-vous bien qu'à notre porte
Un pauvre se mourait de faim?
J'avais un sou, je le lui porte
Et je lui donne aussi mon pain.
Nous étions seuls! nul ne m'a vu,
Et cependant maman l'a su .....
Par qui? Par quoi?
Serait-ce par son petit doigt?
Ce petit doigt, grande merveille,
Comme vous, lui parle à l'oreille.
Oui!... que je sois sage ou méchant,
Il rapporte tout à maman!

Le mien (comprenez-vous la chose?)
N'est pas de moitié si savant,
Jamais il ne parle, il ne cause,
J'ai beau l'interroger souvent.
Pourtant, puisqu'il est avec moi,
Ce que je fais, vite il le voit......
Serait-il sot, mon petit doigt?
Non! mais peut-être qu'à l'oreille
Il ne peut conter à merveille.
Parce qu'il manque aux doigts d'enfant,
Le cœur qui dit tout aux mamans!

PENSÉES.

—Un mariage sans amour est comme un buisson sans roses.

—Le moyen de prévenir les grosses dettes, c'est de n'en faire jamais de petites; on compare le désordre aux pelotes de neige dont le volume augmente à mesure qu'on les roule.

—La plus grande science est de savoir être à soi... Il faut donc de temps en temps se retirer du monde, se mettre à part. Ayez quelques heures dans la journée pour lire, et pour faire usage de réflexions.

—Une personne cultivée ressemble à un champ bien labouré et bien ensemencé. On y jette peu de graines, mais ce sont toutes des graines nourricières, semences fécondes et fécondées au centuple par le sol généreux où elles sont tombées.

—Savoir qu'on est une force console de bien des choses cruelles, amères, trompées, brisées et qui sont la vie. La conscience de soi vaut mieux que la gloire. C'est du plus pur et du meilleur orgueil. Je ne connais rien de pareil pour calmer une destinée.

LE TABAC ET L'HYGIÈNE.

" Le Tabac, *même à petite dose*, fumé ou prisé, réalise toujours un empoisonnement lent, variable pour chaque individu... Les formes de cet empoisonnement sont très diverses, depuis les plus petits troubles des fonctions du cœur, des poumons et de l'estomac, jusqu'aux maladies les plus graves de ces organes; depuis le plus petit degré de paralysie locale ou générale, jusqu'à la paralysie complète, jusqu'à l'aliénation mentale la mieux caractérisée..." (M. le Dr Jules Guérin).

De cet effet il ressort clairement, non-seulement pour les savants, mais pour les plus ignorants, que le Tabac renferme un poison violent (1) qui se volatilise sans se laisser détruire par le feu; qui est porté dans la bouche, où il est absorbé facilement et promptement. Il y a fort peu de poisons qui soient ainsi absorbés dans la bouche; presque tous n'exercent leur action qu'après avoir séjourné plus ou moins longtemps dans l'estomac et les intestins, dont la surface est incomparablement plus grande que celle de la bouche.

Ce poison est appelé *nicotine* du nom de Nicot, comme *guillotine* vient de Guillotin (2). Outre la nicotine, la fumée contient, en moins grande quantité il est vrai, d'autres principes malfaisants: de l'ammoniaque, de la créosote, de l'huile empyreumatique, etc.

Dès qu'elle est absorbée, la nicotine se mêle au sang des veines, qui la conduisent au cœur, d'où elle est portée avec le sang des artères dans tous les organes. Une partie est chassée peu à peu à l'extérieur comme substance révoltant les forces vitales, (c'est pourquoi, les fumeurs, qui ne semblent pas s'en douter, ont une haleine repoussante); mais une autre partie pénètre les tissus, les imprègne, en devient pour ainsi dire un élément constituant, comme le serait de la boue qui se trouverait mêlée subrepticement au plâtre, dans la construction d'une maison, dont elle compromettrait ainsi la solidité.

La nicotine communique aux tissus son odeur et son goût caractéristique, assez fortement pour que les anthropophages rejettent la chair des fumeurs qu'ils ont tués, absolument comme en France, les inspecteurs de la boucherie rejettent de la consommation la chair des bœufs auxquels on a administré certains médicaments, l'essence de térébenthine entre autres.

La salive, comme chacun sait, est nécessaire à la digestion. Néanmoins, sans égards pour eux-mêmes ni pour les autres, les fumeurs en rejettent généralement des quantités fort peu agréables pour les voisins et surtout pour les voisines; c'est là une des causes d'affaiblissement, de troubles digestifs qu'il est bon de signaler.

Certains fumeurs disent: Moi, je ne m'épuise pas, car je ne crache pas... Eh bien, si vous ne crachez pas, vous conservez votre salive imprégnée des principes délétères du tabac, et je ne sais lequel des deux est le plus nuisible

L'habitude est une seconde nature, dit-on. Au point de vue du tabac, cela signifie que si l'apprenti fumeur persévère dans sa voie d'imitation, les forces vitales, qui avaient d'abord réagi contre le poison, s'épuisent peu à peu, et qu'il arrive un moment où ce poison entre sans résistance dans l'organisme, comme l'ennemi finit par entrer librement dans une forteresse, après avoir épuisé les moyens de résistance de ses défenseurs. Cette manière d'agir n'est pas spéciale à la nicotine: elle se produit également chez les Chinois, qui fument l'*opium*, chez les Orientaux qui fument le *hachisch*, et chez les individus qui font usage pendant longtemps de poisons ou même de médicaments analogues.

Lorsque est arrivée cette période d'insensibilité appelée en médecine *tolérance*, la nicotine, accumulée lentement dans l'organisme, le mine sourdement. Au bout d'un temps extrêmement variable, selon le tempérament et les conditions particulières de chacun, il arrive ordinairement que des tronbles fonctionnels plus ou moins graves viennent rappeler aux fumeurs que si la nature a perdu de sa puissance, le poison a conservé toute la sienne. Les infirmités et les maladies que peut déterminer le Tabac sont si nombreuses, si variées, que l'on aurait peine à le croire, si elles n'étaient journellement constatées par les plus éminents médecins. L'explication d'une cause unique produisant des effets si divers est pourtant assez facile à comprendre. Tous les organes étant attaqués à la fois par le poison qui les pénètre chaque jour, celui qui offre le moins de résistance est le premier et le plus fortement ébranlé dans ses fonctions.

" Si les fumeurs encore bien portants, dit M. Rion, visitaient dans les hôpitaux les fumeurs que l'abus du Tabac a atteints de maladies souvent *incurables*, ils ne seraient nullement rassurés."

" Les effets de Tabac, au double point de vue hygiénique et social, conclut le Dr Jolly, après une étude approfondie de la question, sont tels que je voudrais pouvoir me les dissimuler à moi-même et que j'ose à peine les faire connaître, tant ils sont affligeants..."

Je le répète, tous les fumeurs ne sont pas atteints de ces maladies; mais j'ajoute que ceux qui en sont atteints ne pensaient pas, en commençant à fumer, qu'ils seraient un jour victimes du Tabac. Tous savent comment ils commencent; aucun ne peut prévoir comment il finira; l'usage du Tabac doit toujours être considéré comme une épée de Damoclès sous laquelle il se place de propos délibéré, ou plutôt sans aucun propos et par pure insanité.

Si l'on ne peut prévoir la force de résistance plus ou moins grande de chaque individu à l'influence des poisons renfermés dans le Tabac, on sait pertinemment que leur action se fait d'autant plus sentir que l'âge est moins avancé; la science et l'expérience sont parfaitement d'accord à ce sujet: la jeunesse, et surtout l'enfance, résistent moins que l'âge adulte. C'est pourquoi les doses des médicaments prescrites par les médecins sont d'autant moins fortes que les individus sont plus jeunes.

Mais ce que l'on sait moins, et ce à quoi on ne réfléchit pas assez, c'est à l'influence du Tabac sur la croissance corporelle et intellectuelle. Il n'est pas possible, que les aliments auxquels se trouvent mêlé chaque jour du poison puissent profiter aussi bien que ceux qui n'ont point subi cette adultération. Donc, les jeunes gens doivent être bien persuadés qu'en fumant avant l'âge adulte, ils portent plus ou moins atteinte à leur croissance, selon qu'ils se nicotisent plus ou moins fortement.

Les fumeurs ne sont point seuls victimes du tabac; les personnes qui ne fument pas en subissent également l'influence. La fumée rejetée de la bouche n'est pas complètement dépouillée de sa nicotine, de son ammoniaque et autres dangereux produits; elle en conserve une quantité suffisante pour que l'air qui en est chargé puisse incommoder ceux qui la respirent.

Le Ministre de la guerre, M. le général de Cissey, dans une circulaire aux troupes, s'exprime ainsi dans l'intérêt de l'hygiène des militaires:

"...... Il devra être interdit " aux soldats de fumer dans l'in- " térieur des corps de garde pen- " dant la nuit. *Rien n'est plus " pernicieux que de respirer, durant " le sommeil, un air infecté par l'o- " deur du Tabac...*"

Les fumeurs eux-mêmes déclarent qu'ils ne sont pas à leur aise lorsqu'ils se trouvent dans une tabagie; ils sont obligés de faire *comme les autres* pour ressentir moins les effets nicotiques.

Une dame étant entrée, à Meaux, dans un compartiment de wagon où l'on avait fumé, est arrivée à Paris dans un état inquiétant. —Un enfant couché dans une petite chambre où fumaient son père et son oncle est mort empoisonné.

Non-seulement le poumon, mais encore la peau, absorbe la nicotine de la fumée qui imprègne peu à peu les vêtements exposés à ces *fumigations infectantes*.

Respirer la fumée dans un endroit fermé (wagon, fumoir, cabaret) est plus dangereux que de fumer soi-même en plein air, de manière à ne pas respirer sa propre fumée. (Dr Le Bon)

E. Decroix.

(1) Une goutte de ce poison déposé sur la langue d'un chien détermine la mort. Le Tabac est employé en médecine vétérinaire pour tuer les parasites des animaux.

(2) Ce rapprochement tient à ce que l'une et l'autre tuent.

L'INDUSTRIE LAITIERE CANADIENNE.

Série de lettres adressées par M. W. H. Lynch *au public agricole du Canada, comme conclusions d'une étude soignée des Méthodes et de la Pratique de l'Industrie laitière dans la Grande-Bretagne et en Europe, pendant une visite de quatre mois faite en* 1888.

Enregistrées au bureau du ministre de l'Agriculture à Ottawa, par W. H. Lynch, en l'année 1888.

Publiées dans ce journal avec permission spéciale de l'auteur.

ONZIÈME LETTRE.

ÉCOLES DE LAITERIE EUROPÉENNES.

On reproduisait, il n'y a pas longtemps, dans la *Canadian Gazette* de Londres, un article d'un journal de Toronto, dont l'auteur prêchait l'importance de l'établissement d'écoles de laiterie. Cette recommandation est l'écho de l'opinion prévalente en ce pays, que les écoles de laiterie seraient le meilleur moyen à prendre pour améliorer l'industrie beurrière canadienne, parceque, dit-on, les progrès faits en Europe dans la même industrie sont dus aux écoles.

Je crois franchement que l'on exagère l'influence des écoles dans ces progrès. Que les écoles doivent avoir une part quelconque dans l'organisation de l'enseignement de la laiterie, cela ne fait pas de doute; mais elles ne sont pas le seul moyen à adopter. De plus, si des écoles doivent être établies, qu'on les adapte à nos besoins, et surtout qu'elles ne soient pas une copie à bon marché des écoles de l'étranger. Entre l'école de là-bas, telle qu'on se la figure en théorie, et l'école telle qu'on la voit en fait, il y a une différence notable.

Imiter servilement, au Canada, les écoles anglaises de laiterie et même les écoles du continent d'Europe, ce serait s'exposer à des désappointements certains.

L'on cite souvent les écoles danoises de laiterie, dans les discussions; et l'on dit qu'elles ont de la cause efficiente des progrès du Danemark. Je voulus parler, un jour, au professeur Segelcke, de Copenhague, des écoles danoises; à mon grand étonnement le professeur me dit *qu'il n'existait pas d'écoles de laiterie au Danemark!!* Ceci voulait dire qu'il n'existe, dans ce pays, rien qui soit une école, à proprement parler, dans le genre des écoles anglaises ou de ce que l'on est convenu de vouloir dire ici quand on emploie le mot *école*. Il n'y a en fait d'écoles danoises, que de bonnes laiteries privées, qui, par convention avec le gouvernement reçoivent des élèves pour leur enseigner les pratiques ordinaires de la laiterie.

Toute bonne laiterie privée est, au Danemark, une école en puissance. On exige du propriétaire ni cours spécial, ni certificats d'études, ni connaissances professorales. Tout ce que le professeur Segelcke, tient à savoir, quand il dirige des élèves chez un particulier, c'est que celui-ci a une laiterie où l'on fait de bon beurre: il n'y a pas d'autre règle, et pas plus de système que cela. Qu'une laiterie ait bonne réputation, l'on y place un ou deux élèves, et l'on attend les résultats. Si ces élèves sortent de là bien formés et fabricants de beurre accomplis, l'on envoie d'autres élèves. M. Segelcke, a souvent adressé des élèves dans des laiteries qu'il n'avait jamais vues, dont il ne connaissait même pas le propriétaire.

On a ainsi formé, dans ces écoles purement de pratique, audelà de (1,000) jeunes gens. Tous ne sont pas restés au Danemark; les pays étrangers font souvent venir de ces élèves. A l'heure actuelle même, le principal inspecteur de laiterie en Finlande, a fait son cours au Danemark. Le professeur Segelcke me fit remarquer que M. Tobicson, surveillant officiel de l'industrie laitière en Norvège (présent à notre entrevue), demandait, à ce moment même par les journaux, un chef de laiterie danois, et offrait un prix plus élevé que les prix payés au Danemark. C'était l'intention du professeur Segelcke de demander une augmentation de salaire pour les inspecteurs officiels, afin de les retenir au pays.

Dans ces fermes, écoles de laiterie, l'on enseigne peu ou point de théorie; l'on s'attache exclusivement au travail de pratique. Le professeur Segelcke prêche la séparation de la théorie et de la pratique;—à la ferme, la pratique seule, à l'école la théorie seule,—c'est le système suivi. Au Collège Royal d'Agriculture du Danemark, on n'a pas de laiterie distincte; l'étude du lait et de ses produits forme partie du cours théorique, et c'est tout.

Dans l'opinion de M. Segelcke, il est impossible de faire suivre avec profit, à un grand nombre d'élèves, un cours de pratique. " Si le nombre des élèves est " grand, disait-il, l'ouvrage est " insuffisant, et ils apprennent " par là la paresse et non le bon " emploi du temps."

Les élèves sont inscrits pour un cours de six mois et plus. Ils sont tenus de faire le travail de la laiterie et malgré cela ils ont à payer pour leur cours,—peu de chose si l'on veut, mais toujours au moins dix piastres et plus.

D'après un rapport du professeur Long, sur l'éducation en matière de laiterie, il paraît cependant qu'il existe au Danemark, deux *écoles* de laiterie, dans le sens que nous entendons ce mot. Dans tous les cas, elles n'ont pu accomplir qu'une bien petite part du travail opéré, et

(*Suite sur la quatrième page.*)

Le Manitoba.

Jeudi, 28 Mars 1889.

LA POLITIQUE A OTTAWA.

Le correspondant de l'*Empire*, à Ottawa, donne cours à la nouvelle d'après laquelle le *Mail* et le *Globe* seraient à la veille de se fusionner, pour ne faire qu'un seul et même organe du parti libéral, au lieu de deux se faisant concurrence, comme à présent.

Le débat sur la question des Jésuites est commencé mardi à la chambre des communes. Jusqu'ici, ont pris la parole : le Col. O'Brien qui a proposé la résolution demandant que le bill des Jésuites soit désavoué, et MM. Barron, Wallace et Dalton McCarthy qui ont abondé dans son sens. Pour que le bill ne soit pas désavoué ont parlé : MM. Rykert, Colby et Sir John Thompson, ministre de la justice. Le débat doit se continuer aujourd'hui, et comme nombre d'orateurs ne se sont pas encore fait entendre, l'on croit que le vote ne se prendra pas avant samedi.

Les amis de Sir Hector Langevin se préparent à célébrer, samedi de cette semaine, son 25e anniversaire comme membre du gouvernement. On avait eu d'abord l'intention de lui donner un grand dîner, mais il a été décidé de remettre cette partie du programme à l'automne prochain, à cause des travaux de la session. Pour ne pas laisser passer l'occasion inaperçue, quelques-uns des admirateurs de Sir Hector ont convenu de lui présenter une adresse et un magnifique cadeau. La démonstration aura lieu à l'Hôtel de Ville, et l'adresse sera lue par le maire Erratt.

L'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), a proposé et il a été ordonné que les lettres et autres pièces présentées au Sénat, le lundi 11 mars, par Son Honneur le Président, relatives à la valeur de cette portion du Canada, qui est située au nord du faîte des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie—lesquelles ont été reçues par le greffier du comité spécial sur ce sujet, depuis la dernière session—soient déposées au bureau du greffier du Sénat, en vue de reprendre l'étude de ce sujet au commencement de la prochaine session du parlement.

DE "LA TRIBUNE."

Un ami me passe un numéro du journal *La Tribune* ; ce journal est publié à Saint-Hyacinthe, P. Q., et le numéro en question est celui du 22 mars. On y lit ce qui suit :

Lundi de cette semaine, notre province de Québec a fait une perte de $62 000.

Soixante-deux familles, dont quelques-unes de 10, 11 et 12 enfants, étaient sur un convoi du Pacifique, en route pour Manitoba.

Les Américains, qui sont gens à chiffres, ont calculé que chaque famille qui leur arrive du Canada, équivaut à la somme de $1,000 dans le trésor de la république, et ils ont raison.

C'est donc en effet une somme de $62,-000 que nous avons sacrifiée lundi au bénefice d'une province sœur, si l'on veut, mais dont la plupart des habitants actuels ne nous sont pas trop sympathiques.

Nous voudrions connaître la raison de cette autre exode en masse. Est-ce que l'espace manque dans la province de Québec ? Mais, d'après le rapport de l'hon. ministre de l'Agriculture, est-ce que la vallée du lac Saint-Jean ne peut pas former trente paroisses ? Et celle de l'Ottawa ? Les environs du Témiscamingue ? Et toutes ces belles terres dans les Cantons de l'Est, accaparées par des compagnies auxquelles notre gouvernement, *dans sa sollicitude pour les colons*, se propose de faire rendre gorge ? Ne croit-on pas qu'on aurait mieux fait de diriger ces 62 familles sur ce vaste domaine de notre province, qui demeure improductif par la cupidité d'une bande de monopoleurs ?

Interrogés par notre reporter, la plupart de ces pauvres gens ignoraient complètement le lieu de leur destination. Quelques chefs seuls, partis d'avance, attendaient leurs familles au débarquement. Et les autres ? Auront-elles toutes un toit pour les abriter en arrivant ? Nous l'espérons.

Le Pacifique, qui transporte ces pauvres gens *à prix réduits*, et qui en ramènera un grand nombre *aux prix ordinaires*, et quelques paroisses du Manitoba profiteront probablement seuls de cette déperdition considérable de nos éléments de prospérité.

Nous souhaitons à toutes ces braves gens le moins de désenchantements possible.

Si on en croit les affirmations des journaux, la province de Québec éprouve de ce temps-ci une série de pertes qui sont assurément de nature à causer une vive inquiétude. Contrats, souscriptions, réclamations, salaires, etc., ce sont là quelques-uns des titres qui ont été, paraît-il, l'occasion de pertes considérables pour la province. Et *La Tribune* en a trouvé une autre, d'un autre genre, qu'elle apprécie d'après la mesure fournie par les Américains. Une famille canadienne qui s'en va aux Etats-Unis *équivaut à la somme de mille dollars dans le trésor de la république*. Une évaluation faite par les Américains, voilà, à coup sûr, quelque chose d'incontestable et d'infaillible. Et ça vous donne un air d'autorité quand on dit : *Les Américains qui sont gens à chiffres* l'ont dit, et l'autorité grandit quand on ajoute : *et ils ont raison.*

Pour moi, je trouve que l'évaluation, ou mieux l'appréciation que l'on fait d'une famille canadienne aux Etats-Unis est trop petite. Et je suis heureux de pouvoir dire, qu'à Manitoba, nos familles canadiennes sont beaucoup plus appréciées que cela. Le fait est qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne, ici, de comparer l'acquisition d'une famille canadienne-française à une somme quelconque d'argent. La cause que nous soutenons, et les raisons pour lesquelles nous invitons nos nationaux à venir ici, et une somme d'argent, même très-considérable, sont des choses qui ne se comparent pas.

Vous voulez connaître la cause de cet exode en masse ? Je crois que la cause de leur déplacement et les raisons de nos invitations sont identiques : c'est pour améliorer leur condition présente, et, avec les ressources qu'ils possèdent, assurer des établissements convenables pour leurs enfants. C'est un devoir d'établir ses enfants selon ses moyens, et ils veulent s'acquitter de ce devoir. Et plutôt que d'aller à l'étranger, où ils seront évalués à mille dollars, ils viennent à Manitoba. Ils restent dans les limites du Canada, et viennent grossir ce noyau de population française qui les a devancés dans nos fertiles prairies. Sans doute que l'espace ne manque pas dans la province de Québec. On peut y former encore de nombreuses paroisses. Et les monopoleurs cupides, comme vous les appelez, y règneront en maîtres jusqu'à ce que *votre gouvernement, dans sa sollicitude pour les colons*, leur ait *fait rendre gorge*.

Et vous pourriez ajouter avec cet orateur qui disait : " Le courage de " nos Canadiens est sans exemple, " et la vigueur de leurs bras fait " reculer les géants de la forêt."

Cela, c'est beau, surtout sur le papier. Autre chose est de l'écrire et de le déclamer dans des jours de fête, et autre chose est de le réaliser.

Pour ne parler que de ce que je connais, je puis dire que je suis né dans la province de Québec. J'y ai vécu plus de 25 ans. Je connais surtout les comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska et Témiscouata. J'ai vu le surplus de population des paroisses de ces comtés s'enfoncer courageusement dans les bois et entreprendre le défrichement des terres. J'ai vu des colons partir, portant sur leur dos environ 50 livres de farine, 10 livres de lard, une hache et une pioche, franchir 15 à 18 milles de forêt, et là abattre le premier arbre sur un lot que l'on s'était choisi. J'ai vu les rudes travaux de ces hommes courageux ; leur ardeur au travail était digne d'admiration. Mais, souvent, après sept à huit ans de pénibles travaux et de rudes labeurs, il arrivait que ce colon était évincé par un de ces monopoleurs cupides, et il prenait le chemin de l'exil. D'autres fois, j'ai vu ces hommes se décourager, abandonner leur travail et partir pour l'étranger. L'enthousiasme était disparu, et les géants de la forêt tenaient au sol par des racines trop profondes. Et dans ces derniers temps, ce n'était pas changé, puisque *La Justice* disait, l'automne dernier, que 200 familles avaient quitté les paroisses nouvelles des comtés mentionnés plus haut, pour les Etats-Unis.

Je demande à l'écrivain de *La Tribune* de comparer ce qui suit : Une terre de la province de Québec, couverte de bois, demande d'abattre les arbres, de les brûler, d'arracher les souches, les racines, et, dans la plupart des endroits, d'enlever les roches ; alors, après dix ans de travail, on peut mettre quarante arpents à la charrue, pour me servir d'une expression usitée. Parcourez les paroisses du Lac Saint-Jean et du Saguenay, parcourez les townships Mailloux et Montminy ; visitez les paroisses de Saint-Pamphile et de Sainte-Perpétue, les bords du lac Témiscouata, et vous verrez si, après 10, 15 ou 20 ans de travail, on a plus de quarante arpents à la charrue. Ici, à Manitoba, une famille arrivée, l'on attèle à la charrue ses bœufs ou ses chevaux, et, dès la première année, l'on moissonne assez pour le soutien des membres de sa famille. Quel est le plus avantageux ?

Je désire dire à l'écrivain de *La Tribune* que son reporter a été, pour le moins, mal renseigné. Ces pauvres gens, pour me servir de son expression, savaient, pour la plupart, l'endroit où ils allaient. Et toutes ces familles, en arrivant, ont eu un toit pour s'abriter. Tous les membres du clergé de Saint-Boniface et de nombreux cultivateurs des paroisses canadiennes étaient venus rencontrer ces colons et les guider sûrement. Si quelques-unes avaient des notions peu précises sur le lieu de leur destination, elles les avaient puisées probablement dans *La Tribune*, qui semble peu renseignée sur la géographie de Manitoba. C'est *La Tribune* qui annonçait l'année dernière que la paroisse de Saint-Pie était dans un coin du Nord Ouest.

Je désire aussi énoncer une considération qui me paraît très-sérieuse :—Dans les pages de l'histoire du Canada, on dit que la France a oublié sa fille d'Amérique. On lui reproche l'abandon de la Nouvelle-France, et on lui fait un crime de n'avoir pas fait plus d'efforts pour conserver ses possessions d'Amérique et d'avoir abandonné 70 000 de ses sujets sur les bords du Saint-Laurent. C'est ce que nous disons tous les jours, à la suite de nos ancêtres qui l'ont dit les premiers. Et c'est ce que nos descendants répèteront encore après nous.

Ce crime que l'on fait à la France sera peut-être bientôt le crime de la Province de Québec. La colonie des bords de la Rivière Rouge était une colonie canadienne-française. Un des nôtres avait découvert ce pays, et c'étaient des nôtres qui l'habitaient. Cette colonie s'est développée, et aujourd'hui son développement naturel n'est pas assez rapide pour ses aspirations. Laissez venir au Manitoba ceux qui veulent améliorer leur condition, et je garantis à tous ceux qui viendront que le succès sera le couronnement de leur travail. Et ces succès seront tels que, sous peu, ils pourront donner de leurs nouvelles à *La Tribune* et la rassurer parfaitement sur leur condition prospère.

AGRICOLA.

UNE REPONSE.

N'en déplaise à l'*Ouest Canadien*, nous lui dirons en réponse à son article du 21 courant "A propos d'Union," que le parti français est avec nous ; que ceux qui nous combattent aujourd'hui ne sont qu'une coterie.

Vous avez la mémoire bien courte, confrère, si déjà vous avez oublié la leçon de janvier dernier. Ne vous rappelez-vous pas que tout ce qui s'agite, se remue, se trémousse, dans votre papier, alors en puissance seulement, s'est lancé corps et âme dans la lutte de Provencher ? Vous vous proclamiez le parti français, et décrétiez d'anti-patriotisme quiconque vous attaquait ! Vous imprimez aujourd'hui vos arguments de *hustings*. Vous, le parti français ? Mais le verdict de l'immense majorité de la population française ne compte donc pour rien ? Vous l'avez voulu, gens de l'*Ouest Canadien* ;—pourquoi ne pas vous soumettre ? Est-ce parceque vous avez l'oreille, (nous allions ajouter *les bonnes grâces*) du pouvoir que vous vous appelez le parti français ? Vraiment, vos prétentions seraient ridicules si elles ne faisaient pitié !

Qui êtes-vous ! Arrêtons-nous un matin aux portes de vos bureaux et là nous pourrons vous compter, vous montrer au doigt et expliquer pourquoi vous êtes libéraux aujourd'hui conservateurs d'hier. Le patriotisme tel que vous l'entendez, Messieurs, n'est fait que de mesquineries individuelles.—Et nous vous le prouverons quand vous le voudrez, commençant par les têtes les plus élevées.

Vous alléguez vos sacrifices d'opinions passées, dans l'intérêt du parti français.—Etes vous susceptibles d'avoir des opinions ? Non, si nous consultons ce passé que vous invoquez.

Nous ne pouvons avoir confiance en des hommes qui s'intitulent les chefs d'une nationalité et qui ont le cynique courage de venir prêcher comme vous l'avez fait, qu'une minorité doit surtout s'étudier à ménager le pouvoir. Pas de principes pour une minorité ! Cela s'est dit dans Manitoba, tous le savent, et malheureusement, cela a peut être été écouté d'un petit nombre.

Nous n'avons pas les grandes idées, le coup d'œil d'aigle de l'*Ouest Canadien*, mais nous avons toujours crû, nous croyons encore qu'une minorité telle que nous le sommes à Manitoba, doit surtout acquérir et conserver l'estime de la majorité et pour cela avoir des convictions même politiques. Souvent nous nous aurons à lutter, nous succomberons peut-être momentanément, mais ce sera avec honneur, d'un coup en face dont une nationalité peut toujours se relever.—Mais votre doctrine d'évolution avec le pouvoir, où nous mènerait elle infailliblement ? A la honte, à la réprobation et au mépris de la majorité honnête de tous les partis qui s'uniraient pour nous abattre, d'un coup de pied autrement qu'en face, et de cela une nationalité ne se relève plus.

Vous le savez pourtant, comme vous savez que ce qui précède n'est pas même toute la vérité.

La population française qui n'a pas de confiance dans les fauteurs de cette doctrine, le sait elle aussi, et elle se souviendra, lorsqu'elle aura à juger leur conduite. Aujourd'hui, ils ne se croient justiciables que de *Martin Bâton*, mais chaque jour qui se succède les rapproche du terme ou ils auront à rendre compte, s'ils ont le triste courage de l'attendre.

Espérons que d'ici là, vous et ces hommes, confrère, ne pourrez pas causer de torts irréparables.

L'UNION PRECHEE PAR LES DESUNIS.

L'Ouest Canadien vient à la rescousse avec un article sur l'union. Le nouvel écrit ne prouve absolument rien. C'est, d'ailleurs, une habitude chez le confrère. Pas l'ombre d'une preuve à l'appui de ses avancés. Il se vante d'avoir reconstitué le parti français sur de nouvelles bases, bien solides, n'est-ce pas, puisque son chef est menacé de sortir du cabinet ? Le parti français est reconstitué sur des bases de roc, quand de quatre députés adhérents, trois conspirent contre l'honorable secrétaire-provincial. Parlez donc du *round robin* ?

Aujourd'hui, les Canadiens-français perdent leurs emplois du jour au lendemain : votre influence est nulle, et c'est cela que vous appelez reconstituer le parti français ? Le succès en est merveilleux. Si vous continuez de ce train-là, nos nationaux vont prospérer en chambre ! M. Greenway rie de vous. Expliquez donc ces belles choses aux lecteurs. Les Canadiens n'eurent jamais autant de prestige et d'influence qu'au temps de M. LaRivière. Prouvez le contraire.

Vous êtes au pouvoir et prétendez représenter la race française, mais travaillez pour vos compatriotes ; vous ne faites rien. La discorde règne dans le petit camp. Les conspirations contre l'hon. M. Prendergast se succèdent. Les députés soi - disant adhérents sont divisés les uns contre les autres, et surtout contre leur chef, par l'intérêt personnel et la jalousie. A *L'Ouest Canadien*, un des collaborateurs est déjà mis à la porte, et les autres se disputent la préséance ; et ce sont ces messieurs qui se disent les représentants des Canadiens-français. Allons donc, vous badinez farceurs. Votre règne sera court. Toute maison divisée contre elle-même périra.

Au revoir.

DOUCET.

"L'OUEST CANADIEN."

L'Ouest Canadien continue comme de plus bel à nous attaquer, à nous censurer, à nous provoquer. Surtout dans son dernier numéro, il nous lance un défi bien clair et très-bien formulé.

Si nous avons entrepris cette polémique regrettable, ce n'est pas, certes, faute d'avoir patienté. Dès le premier numéro de *L'Ouest Canadien*, le gant était lancé. Aussi, dès le premier numéro de ce journal, on voyait que son but était de faire une guerre acharnée au *Manitoba* ; critiquer un gouvernement déjà lointain ; jeter du mépris sur nos anciens chefs ; trainer dans la boue une administration antérieure ; ne cesser de trouver des fautes et parfois des insultes dans le moindre des actes ou dans des écrits inoffensifs ; vouloir faire la leçon à tous ceux qui oseraient lever la tête et exprimer son opinion. Tel était le but caché de *L'Ouest Canadien*. Ce journal devait tout régénérer, opérer une révolution dans les esprits des Canadiens-français. Ah l'aimable feuille !

Ce but caché est depuis longtemps découvert. Ces petites mesquineries sont vite appréciées par les gens sensés. On sait à quoi s'en tenir sur ce genre de polémique. On connait aussi que le respect des ennemis vaut infiniment mieux que le mépris joint à la censure !

Les nombreux rédacteurs de *L'Ouest Canadien* croyaient nous écraser, nous mettre en pièces, nous faire passer sous les fourches caudines. Hélas ! à leur grand désappointement, ils ont constaté que les menaces qu'on nous jette, que les graves révélations qu'on nous promet, ne nous effraient pas le moins du monde.

Voyons le dernier numéro à notre article.

On nous parle en commençant de l'absolu abandon de principes, de volonté, de politique, de parti, etc. *Le Manitoba* et M. LaRivière disaient : " Nous n'avons pas de parti ici, nous nous rallions au mouvement national." Cela fait supposer que cet abandon, ce dévouement, ce patriotisme, poussé jusqu'au sublime, était pratiqué sur une grande échelle ; que plusieurs se sont trouvés dans ce cas. Nous demanderions au confrère de nommer tous ceux qui ont été députés au local ayant eu à se dépouiller de leurs vieilles idées pour en adopter de nouvelles. Nommez-nous ceux qui ont eu à accomplir cet acte. Sont-ils nombreux ? Pouvez-vous les énumérer ?

En admettant ce principe, que cela prouve-t-il ? Que le ministre canadien d'alors était hautement estimé et respecté de ses semblables. Qu'il n'y avait pas au milieu de notre députation de ces querelles, de ces maladies de devenir ministre, telles qu'on en a eu des exemples à la desnière réunion des chambres. Messieurs de *L'Ouest Canadien*, commencez par faire comprendre à vos amis ce qu'on entend par " union." Dites leur que ce mot ne consiste pas à chercher les meilleurs moyens possibles pour arriver à supplanter un homme du pouvoir. Quand vous aurez rétabli la paix, la tranquilité ; quand vous aurez ramené vos amis à des idées et à des sentiments moins belliqueux, alors vous pourrez traiter cette délicate question dans votre journal. Mais d'ici là, ne venez pas nous donner de ces âneries qui ne veulent rien dire. Est-ce compris ?

Autre chose d'aussi intéressant. *L'Ouest Canadien* semble vouloir nous dire que si la désunion règne parmi nos députés, c'est l'œuvre du *Manitoba*. Pauvre *Manitoba*, comme te voilà encore pris en flagrant délit !

Mais vous vous abusez, Messieurs les Rédacteurs. Voyons. Est-ce *Le Manitoba* qui a fait élire MM. Geiley, Lagimodière, Martin Jerôme et A. F. Martin ? Voulez-vous dire que c'est *Le Manitoba* qui a suscité ces candidatures, dans le temps ? Du nombre des députés élus, MM Lagimodière et Martin Jérôme n'ont pas siégés sous l'administration Norquay-LaRivière. M. A. F. Martin a toujours appuyé le gouvernement libéral. M. Gelley, dans la dernière campagne, se présentait comme candidat du gouvernement. Et vous voulez conclure, dans votre naïve candeur, que le malaise qui règne dans le parti français est l'œuvre du *Manitoba*. Sottise !

Vous dites que le parti français est constitué sur d'autres bases. Confrère, faites nous voir sur quelles bases ce parti est constitué. Expliquez nous cela. Cette base est-elle l'union ou la désunion ? " N'importe, le parti français est constitué sur d'autres bases." Ceux qui ont opéré ce changement, ceux qui sont les pères de cette transformation ne peuvent pas se vanter de leur œuvre. La preuve, c'est que les pierres de ce monument s'ébranlent au moindre choc, tendent à se désagréger et à opérer une révolution......minis...

" L'union, c'est le ralliement des forces. Ah quand vous étiez au pouvoir !" Pourquoi n'êtes-vous pas capables d'avoir l'union ? Vous jetez le blâme sur nous sans pouvoir prouver ce que vous avancez. Il ne suffit pas de dire des mots, écrire des phrases à la suite les unes des autres, il faut des preuves. Depuis la fondation de votre journal, vous avez écrit plusieurs articles sans pouvoir les rendre au moins justifiables.

Nous avons dans la queue (expression heureuse) de notre habit la guerre ou la paix, à vous de choisir. Lequel des deux journaux a commencé à publier ces querelles mesquines, à faire de la politique sur des personalités ? Qui a été l'agresseur ? Voyez-vous clair, confrère ? Comprenez-vous que vous avez tort ?

S'il y a eu certain malaise dans nos rangs, comme vous le dites, pourquoi publier cela ? Pourquoi laisser savoir à nos confrères de la province de Québec que ce n'est pas couleur de rose par ici ? En voilà un encouragement pour les nouveaux colons !

Vous avez le parti français à défendre de nos attaques, dites-vous ? Allons, quelles attaques, s'il vous plaît ? Sont-ce contre les rapports que *Le Manitoba* a donnés durant la dernière session ? Donnez-nous mémoire de ces attaques ainsi que les défenses si énergiques que vous avez opposées. Les numéros de ces défenses, s'il vous plaît, confrère. Vous voulez défendre le parti, mais dites contre quoi, au moins.

En terminant, nous demanderions aux rédacteurs de *L'Ouest Canadien* à quoi leur sert d'écrire sur des personalités et à attaquer *Le Manitoba* ? Est-ce pour vous rendre populaires ? Ce n'est pas le moyen, vous en avez des exemples. Est-ce pour écraser un homme plus fort, qui a plus de prestige que vous ? Allons, vous n'y êtes plus du tout, car il est impossible de le détruire, vous le savez par expérience. Soyez francs, ne craignez rien. Répondez sans rougir à ces questions.

F. X.

CE QU'IL EST.

L'Ouest Canadien n'aime pas que nous reproduisions les écrits de *La Minerve* dans notre journal. Cependant, une chose à remarquer : c'est seulement quand ça ne fait pas son affaire ; pour lui, s'il pense y trouver le moindre profit, il en découd long des articles du confrère montréalais ; l'on peut s'en convaincre en regardant son premier numéro.

Le confrère voudrait nous faire croire que nous n'avons pas cessé de lui chercher querelle, et ce n'est que poussé à bout qu'il a riposté.

Tous savent le contraire.

Votre journal, depuis sa fondation, n'a eu qu'un but : nous détruire. Comme ce serait heureux, pour vous, de pouvoir avoir le champ libre, n'avoir aucune feuille française pour dire à toute notre population les injustices dont nous abreuve le gouvernement Greenway-Martin !

Vous vous donnez comme le champion de nos droits dans cette province, et vous ne faites que ratifier toutes les fautes des hommes qui sont au pouvoir et qui veulent nous priver de tous nos droits en cette province.

Vous n'êtes pas le défenseur de la cause française ; vous n'êtes que l'organe servile du gouvernement le plus hostile que nous puissions avoir. Vous n'êtes que le fait de ce que vous appelez dans votre numéro prospectus *la condition d'être, l'absolue nécessité qui existe pour tout parti politique d'avoir un organe qui représente ses vues.*

Est-ce assez clair ? Et ne pouvons-nous pas dire que toutes vos prétendues intentions patriotiques se réduisent au plus mesquin esprit de parti ?

Loin d'être une force pour la cause française ici, vous prêtez main-forte à ceux qui travaillent contre elle depuis des années, avec une énergie diabolique. C'est tellement le cas que tout le monde se demande où sera l'influence française ici avec encore quelques années du gouvernement actuel.

Heureusement, la dégringolade semble ne devoir pas se faire attendre longtemps, si l'on doit en croire toutes les rumeurs et le malaise qui visiblement règne dans votre camp.

UNE NOUVELLE INJUSTICE.

Quelle explication allons-nous avoir cette fois ? Chaque fois que nous avons exposé les injustices du gouvernement Greenway-Martin, à l'égard de nos nationaux, on a toujours trouvé un semblant d'excuse pour tenter une justification ; mais cette fois la conduite arbitraire du gouvernement ne peut pas être excusée.

Nous voulons parler de l'affaire de M. Felix Chénier.

La seule explication plausible que l'on peut nous donner, c'est que, par pur fanatisme, on l'a déplacé de la position de sous-régistraire général pour le réduire à celle de simple examinateur des titres. Un de ses subalternes l'a remplacé.

Pourquoi fait-on subir au plus ancien officier de ce bureau, une semblable ignominie ? M. Chénier, en outre de son droit de seniorité, est indubitablement l'officier le plus capable du bureau à part, peut être, M. Coutlée, le régistraire-général ; mais c'est un Canadien-français, et, sous le régime Greenway-Martin, c'est une mauvaise note que d'être d'origine française.

L'injustice commise à l'égard de M. Chénier est une insulte lancée à la face de toute la population française, et M. Prendergast ne peut dégager sa responsabilité qui ne sera pas oubliée en temps opportuns. Ce n'est malheureusement pas la dernière avanie que nous subirons.

PETITE CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Un Monsieur Craig, de la législature d'Ontario, proposait l'autre jour, d'abolir la langue française des écoles. Certains comtés de la province voisine où les Canadiens-français sont en majorité ont des écoles où l'on enseigne presqu'exclusivement notre belle langue.

L'honorable M. Ross, le ministre de l'éducation, homme de talent, orateur distingué, fit alors un discours remarquable, montrant l'excellence de la langue française, l'inutilité et le fanatisme d'une pareille mesure. Voilà un homme qui a le courage de ses opinions, surtout au moment où la question des Jésuites enflamme les esprits, soulève les préjugés de race et de religion.

Vouloir abolir la langue française, droit saint et sacré, garanti par les traités ; vouloir abolir la langue française, la plus belle langue du monde, la langue de la diplomatie, de la noblesse, enfin, la langue des esprits intelligents.

Nous, Canadiens, nous avons le droit de la parler, et de plus, le patriotisme en fait un devoir. Ce sont des français qui ont découvert le Canada, qui ont autrefois parcouru ces solitudes immenses de l'Atlantique au Pacifique. Les découvreurs célèbres au Canada portent tous des noms français. Allez demander au Mississipi, si les Marquette, les Joliette, les LaSalle ne parlaient pas la langue de Bossuet, de Corneille, de Racine et de Victor Hugo. Tous ces territoires immenses de l'Amérique, du Sud au Septentrion, rediront en chœur les noms de nos ancêtres.

Le fanatisme de M. Craig est étroit et malicieux. C'est à nous que les Anglais doivent le Canada ; à notre loyauté. Les campagnes de 1779, 1813, etc., le prouvent hautement. Et c'est en ces jours de progrès et de liberté, en 1889, que M. Craig propose l'abolition de la belle langue de nos aïeux. C'est insensé une telle chose !

Vous avez donc peur de nous, vous craignez notre force d'expansion, notre vigueur, puisque vous proposez une telle mesure ? Les Canadiens-français sont en majorité dans certains comtés. Il est donc naturel d'enseigner le français dans ces écoles. Heureusement, au Manitoba, le pays libre par excellence, les idées sont plus larges, le français peut être enseigné partout sans crainte d'ostracisme.

Le discours de M. Ross, une magnifique pièce d'éloquence, fut vivement applaudi, et la mesure de M. Craig s'en alla naturellement au panier.

***

Un Monsieur Roy, une espèce de canadien anglifié et protestant, déverse sa vilaine bile sur les Jésuites. Son insignifiante brochure est affiché à la porte de tous les libraires. Cette prose indigeste et fielleuse, trouve peu de lecteurs. L'injure abonde dans ce vilain écrit, et toute argumentation est absente. Cette méchante caboche en ébullition nous fait bien rire. Ah quelle vilaine tête vous devez faire, M. Roy, en écrivant ces sottises. Continuez, savant théologien, esprit grincheux et morose ; une aute brochure comme celle-là, et les protestants de Winnipeg seront complètement dégoûtés de vous. Vous servez notre cause, écrivez encore, écrivez toujours.

***

Le soleil se promène librement depuis un mois dans un ciel sans nuage. Le printemps est venu.

L'autre soir, à la campagne, je me promenais dans la prairie, au déclin d'un beau jour. Phébus tombait mollement à l'horizon dans son lit de pourpre, et, devant moi, l'immensité à perte de vue, infinie, et le ciel bleu, où sourit le soir l'étoile du bon Dieu. Le laboureur regagnait sa chaumière à pas lents, précédé par ses grands bœufs. Sa femme et ses enfants l'attendent depuis longtemps au hameau. Je continuai mon chemin, voyant l'ombre s'allonger devant moi, car il se faisait tard. L'angelus sonnait au loin. Je me découvris, et récitai pieusement l'*Ave Maria*. A quoi pense l'homme dans ce moment solennel, loin de sa famille et de ceux qu'il aime ? Il revoit les lieux de son enfance, son père âgé déjà, sa mère qui l'a bercé sur ses genoux, et en songeant à ces cheveux blancs, couronnés par une sainte vieillesse, une larme mouille sa paupière, car le souvenir est triste et doux. Oui, le souvenir des riantes campagnes de la patrie, du beau fleuve de sa province le font pleurer. L'émotion s'empare de l'homme.

Qu'est-il au milieu de cette plaine sans fin ? C'est là qu'il sent sa petitesse, son néant et la grandeur de Dieu.

Je continuai ma rêverie. Jéhovah venait d'allumer dans l'azur ses divins flambeaux ; la lune s'endormait moelleuse sur la prairie, et le voyageur, retardé dans la campagne, retourna à pas lents et rêveur au toit de l'hospitalier laboureur.

UBALD HÉLIO.



AVIS.

Aux Meuniers et autres dans les Territoires du Nord-Ouest et dans Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, accompagnées par des échantillons de cent livres, et portant la suscription "Soumission pour Farine ou pour Lard Fumé, ou pour les deux," seront reçues au bureau du Commissaire des Sauvages, à Régina, jusqu'à midi, mardi le 2ème jour d'avril 1889.

Des formes de soumission, donnant tous les détails quant à la qualité, la quantité et les endroits de livraison de la fleur demandée, peuvent être obtenues en s'adressant au département des affaires des Sauvages, Ottawa ; au commissaire des Sauvages pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, Régina ; ou à E. McColl, Winnipeg ; aucune soumission ne sera considérée si elle n'est point faite sur une des formes fournies.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, pour au moins cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de faire un contrat basé sur sa soumission quand il sera requis de ce faire, ou s'il manque de remplir son contrat à la satisfaction du département. Si le soumissionnaire le préfère, il pourra laisser au commissaire des Sauvages ou à E. McColl, Winnipeg, au lieu d'un chèque accepté, un montant égal en billets d'une des banques incorporées du Canada. Les chèques ou argents accompagnant les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront retournés, mais un chèque déposé par un soumissionnaire heureux sera retenu jusqu'à complétion satisfaisante de son contrat.

Chaque soumissionnaire est requis de montrer dans sa soumission le plein prix de toute la farine ou lard fumé, qu'il est prêt à livrer sous contrat, sans quoi sa soumission ne sera pas acceptée.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature du deux cautions qu'il sera libre au département d'accepter pour garantir l'exécution fidèle du contrat

Les soumissions seront considérées pour une partie ou pour toute la quantité de la farine ou du lard fumé demandé, à aucun endroit donné.

Les échantillons de farine seront retournés, si on le désire, aux soumissionnaires malheureux, sur leur demande, à leurs frais, et l'échantillon soumis par le soumissionnaire heureux pourra être compté par lui comme livré en a-compte sur son contrat.

Dans tous les cas où le transport se fait en char qu'en partie seulement, les entrepreneurs doivent s'arranger de manière à ce que leur farine soit expédiée sans délai des stations de chemin de fer à l'entrepôt du gouvernement, à l'endroit de la livraison.

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Le délai pour recevoir au Bureau du Commissaire des Sauvages, à Régina, des soumissions pour fleur et lard fumé (bacon), est prolongé de Mardi, le 2 Avril 1889, à Mardi, le 16 Avril 1889.

L. VANKOUGHNET,
Député du Surintendant Général des Affaires Indiennes,
Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 23 février 1889.

5ins 14 3 89

LETTRE DE M. L'ABBE GEORGE DUGAS.

A MANITOBA.

Monsieur le Rédacteur,

Demain, je dois accompagner jusqu'à Montréal une famille qui part pour Manitoba ; le chef de cette famille est M. Bruière, de Sainte-Anne des Plaines ; il se rend directement au Lac-des-Chênes, dans la paroisse de M. Bernier. Je souhaite à ce digne curé des colons tous aussi bons chrétiens que celui-là.

Quand les premières familles françaises, qui émigrèrent au Canada, quittaient la vieille France, on dit qu'avant de s'embarquer sur le navire, pour traverser l'océan, elles se rendaient à l'église, entendaient la sainte messe et recevaient la sainte communion ; munies de ce viatique, elles partaient le cœur fort et courageux pour accomplir la mission que la Providence leur confiait ; car c'était une véritable mission qu'elles entreprenaient. Aujourd'hui, il est à souhaiter que tous nos Canadiens qui émigrent au Manitoba, partent avec de semblables sentiments de foi, puisqu'ils vont faire dans ce pays nouveau ce que la France, notre mère-patrie, a fait au Canada. Les Canadiens vont fonder, dans le Nord-Ouest, une société chrétienne, former un peuple catholique qui propagera les traditions que nous ont léguées nos pères.

Le fait de quitter son pays, de se séparer de ses parents et de ses amis est toujours un sacrifice ; on ne dit pas adieu à ce qu'on a aimé depuis son enfance sans ressentir un déchirement du cœur ; il faut toujours un effort pour briser tous ces liens de la nature. Mais qu'il est consolant de voir la religion présider à tous ces actes et adoucir de sa main maternelle les douleurs de la séparation !

Je faisais ces réflexions en voyant ce chef de famille dont je vous parle, venir entendre la sainte messe et recevoir, ainsi que sa femme, la sainte communion, avant de se mettre en route. Voilà des colons que les bénédictions du ciel, je l'espère, accompagneront dans leur nouvelle patrie.

Tous les préjugés qu'il y avait contre Manitoba disparaissent de jour en jour, et on semble partout convaincu, qu'en effet, cette province offre de très grands avantages aux colons. Le père des MM. Bohémier, de Saint-Norbert, me disait, ces jours derniers : "Ah ! si j'étais jeune, je n'hésiterais pas un moment à partir pour m'établir au Manitoba ; j'ai vu, il y a deux ans, ces belles prairies ; quelle différence d'avec nos terres noires, remplies de bois et de racines que nous ne finissons plus d'arracher pour y mettre la charrue."

Quelqu'un me faisait l'objection que Manitoba a le grave désavantage d'être trop loin de la province de Québec. Sans doute, lui ai-je répondu, c'est un peu loin, mais quelle facilité pour s'y transporter ! Que sont les townships situés en arrière des Laurentides, si on les compare à cela ? Un colon a le temps de faire deux fois le voyage à Manitoba, pendant qu'un autre, parti en même temps, se rendra à Nominingue ou à la Lièvre. Et avec les faveurs que le C. P. R. offre aux émigrants, les frais de voyage ne seront pas plus élevés pour se rendre au Nord-Ouest.

Puis, une fois rendu, un colon qui s'y trouve bien établi ne songe plus guère aux distances qu'il a parcourues pour s'y rendre. Enfin, ceux qui partaient de la France pour émigrer au Canada, entreprenaient un voyage autrement long et pénible que ceux qui vont de Montréal à Winnipeg. Songeons bien que pour les Canadiens, la colonisation du Manitoba ne doit pas être envisagée comme une question de sentimentalité, mais plutôt comme une question patriotique et religieuse.

Si votre journal pouvait fournir de temps à autre des renseignements sur les avantages que les nouveaux colons trouveraient dans les paroisses déjà en partie établies, il rendrait un double service, aux émigrants d'abord, qui sauraient où se diriger, puis aux localités où il y a encore des terres de disponibles. Vous ne sauriez croire avec quel intérêt on lit ici les moindres détails sur Manitoba. Le journal publié au C. P. R. par M. Carufel est toujours en quête de ces renseignements, et vous savez qu'il est répandu à profusion dans les campagnes.

Si vous voulez donner un grand intérêt au *Manitoba*, procurez-vous des nouvelles de chaque paroisse, et publiez-les par petits entrefilets, en style télégraphique. Parlez de tout, du beurre, du fromage, des semences, de la quantité de terre labourée par chaque colon, etc. En voilà assez pour aujourd'hui ; je vous dis au revoir.

G. DUGAS, Ptre.

Sainte-Anne des Plaines, 19 mars 1889.

PERSONNEL.

Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface est parti de Montréal hier, et il sera au milieu de nous samedi, le 30 courant.

M. l'abbé Beaudry, l'apôtre de la colonisation, sera à Saint-Boniface encore quelques jours.

Son honneur le juge Dubuc est revenu vendredi de la province de Québec.

M. Joseph Daoust est revenu de Saint Timothé, Qué., et est à l'Hôtel Beauregard.

M. Philéas Trudeau, fils de M. Simon Trudeau, préfet de la municipalité de Saint-Boniface, est arrivé mardi de Saint-Stanislas, Qué , pour demeurer ici avec son père.

M. Roger Goulet est revenu du Nord-Ouest.

M. Alphonse Jean est parti mardi pour Keewatin où il doit ouvrir un magasin général.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la sixième séance du septième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la sixième séance régulière, tenue lundi le vingt cinquième jour de mars A.D. 1889.

Présents : Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Allaire, Bédard, Houde, Lauzon, Pelletier et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Proposé par M. le cons. Turenne, appuyé par M. le cons. Allaire, que la vente des terrains pour arrérage de taxe soit fixé au onze juin prochain et que Son Honneur le maire soit prié d'émettre les ordres en conséquence. Agréé.

Proposé par M. le cons. Turenne, appuyé par M. le cons. Houde, que Son Honneur le maire et le trésorier soient priés de signer un billet à trois mois au montant de $2,000, en faveur de la Banque Impériale. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M le conseiller Pelletier, que la séance se lève, et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Pour un bon chapeau, à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Les recettes du bazar de Saint-Norbert se sont élevées à plus de $550.00.

—M. J. B. Joyal a ouvert de nouveau son magasin de meubles dans le bloc Royal.

—Les exercices du catéchisme pour préparer les enfants à leur première communion, commenceront dimanche prochain.

—M. Fidèle Mondor a vendu une terre (No. 84) qu'il possède à Lorette pour la somme de $2,000, à M. J. B Beaudry, nouvellement arrivé ici. Cette propriété est actuellement occupée par M. Eusèbe Mondor.

—La compagnie *Royal Soap Manufacturing Coy* vient d'élire les directeurs suivants : Président, W. R. Allan ; vice-président, S. A D. Bertrand ; administrateur, M. Bull ; secrétaire-trésorier, L. S. Hill et M. H. F. Despars.

—Pour une bonne paire de chaussures, à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Les personnes charitables qui auraient des objets à offrir à M. le curé Fillion, pour son bazar, sont priées de les lui adresser à lui-même ou de les déposer à la maison vicariale des RR. SS. de la Charité.

—Les assises criminelles pour le district judiciaire du centre sont commencées mardi, sous la présidence de son honneur le juge Dubuc. Il n'y avait que trois causes au dossier et l'honorable juge est revenu hier.

—Le service des convois sur le *Northern Pacific & Manitoba* sera changé à partir de dimanche. Un convoi laissera Winnipeg à 9.10 heures a. m., y revenant à 1.35 heure p. m., au lieu de 6.15 heures comme aujourd'hui. Un second convoi laissera Winnipeg à 4 heures p. m. pour se rendre jusqu'à la frontière.

—Pour un bel habillement, à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Le Dr Dame, de Winnipeg, vient de tenter avec le plus complet succès une des opérations les plus difficiles et les plus dangereuses de la chirurgie moderne, "l'ovaréotomie."

L'opérée est Madame S. Thorinston, du Fort Rouge, qui est aujourd'hui en pleine convalescence.

Messieurs les professeurs Blanchard et Paterson, ainsi que M. le Dr Howden, ont bien voulu, en cette circonstance, aider le Dr Dame dans sa tâche aussi difficile que dangereuse. Ce beau résultat ne contribuera pas peu à confirmer la bonne réputation du Dr Dame comme chirurgien gynécologiste.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des-Chênes.

15. mars.—Notre conseil municipal a voté cinquante piastres pour l'hôpital de Saint-Boniface.

—Les RR. SS. de la Charité doivent, au printemps, agrandir le couvent de notre paroisse, devenu déjà trop petit pour recevoir les enfants qui fréquentent les classes. La nouvelle construction sera de 50 pieds par 30.

—Notre curé a annoncé que $750 avaient été perçues, l'année dernière, pour le nouveau sanctuaire de Sainte-Anne. On espère commencer les travaux l'année prochaine.

—M. Zéphirin Magnan, venu l'été dernier à Manitoba et convaincu des avantages qu'offre notre paroisse, doit nous arriver la semaine prochaine avec sa famille. Il a acheté la belle propriété de M. Damase Gosselin.

Saint-Laurent, Lac Manitoba.

20 mars.—Depuis trois semaines, nous avons eu du beau temps, et nos cultivateurs sont à se préparer aux travaux du printemps. Plusieurs sont aussi occupés à sortir du bois de construction et de clôture.

—M. Sifroid Lachance doit ouvrir une fromagerie ce printemps ; ce sera la seconde que nous ayions. M. Lachance a quarante vaches à lait qui lui appartiennent, sans compter que plusieurs de ses voisins doivent envoyer le lait de leurs vaches à sa fromagerie. Ce qu'il nous faut maintenant c'est une beurrerie, il y a place pour une.

—L'on prend encore le poisson blanc en grande quantité, mais le marché ne vaut rien depuis que les acheteurs sont partis ; cependant, tout nous fait supposer qu'une glacière sera bâtie pour la conserve du poisson. Pendant l'hiver, dix chars chargés de poissons blancs sont partis de Reaburn. Le poisson avait été pris en partie à Fairford et en partie ici

—Il y aurait une bonne chance ici pour un forgeron qui pourrait en même temps travailler le bois. Nous aurions aussi besoin d'un médecin, il n'y en a pas dans cette localité bien qu'il y ait ici trois cents familles, en comptant celles du Lac Francis et de Posen ; toute la population désirerait en avoir un et notre paroisse serait l'endroit le central où il pourrait se fixer.

—Nous attendons quelques familles Canadiennes-françaises ce printemps. Il y a des terres à moins de trois milles de l'église et de l'école qui peuvent être achetées à $2.00 de l'acre ; d'autres ne sont pas plus qu'à un mille de l'église, et sur ces terrains l'on trouve un bon approvisionnement de foin et de bois qui ne s'épuisera pas, et l'on obtient de la bonne eau à une profondeur de douze pieds.

—Pour ce qui est du chemin de fer de la Baie d'Hudson, notre population en veut extrêmement au gouvernement Greenway qui a fait avorter le projet à la dernière session de la législature, mais le jour viendra où il sera donné aux électeurs de cette province de prouver à nos ministres qu'ils ont agi le plus mal et le plus honteusement possible en cette affaire. Ils ont manqué à leurs engagements et leurs promesses, et ils ne méritent pas plus longtemps l'appui de la population. Celui que l'on est convenu d'appeler notre représentant, M. Prendergast, devrait être un des heureux premiers à sauter comme ministre, à la plus prochaine occasion. Sans doute, il est parfaitement indépendant de nous maintenant, il empoche un salaire de $3,000.00 comme ministre, sans compter son indemnité parlementaire qui a été de $700.00 cette année. Cela est pour lui une bonne compensation pour les exagérations et les promesses qu'il a faites durant la dernière campagne. Sur la force des promesses qu'il fit alors de travailler pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson, il reçut une forte majorité des votes de cette municipalité et il n'aurait pu l'obtenir autrement. Il dit aussi qu'il aurait bien plus d'influence que M. Robinson, son adversaire, pour mener l'entreprise à bonne fin. Nous nous apercevons que nous avons été cruellement trompés.

NAISSANCES.

VINET.—A Sainte-Agathe, le 24 courant, Madame François Vinet, une fille.

PELLAND.—A Sainte-Anne, la dame de M. Cuthbert Pelland, une fille.

DECES.

BEAULIEU—A Winnipeg, le 27 courant, à l'âge de 37 ans et 10 mois, M. Narcisse Beaulieu, menuisier, fils de M. Narcisse Beaulieu, de Saint-Boniface.

Les funérailles auront lieu demain, à 9 heures, à l'Eglise Sainte-Marie de Winnipeg.

Prière d'assister, sans autre invitation.

CYR.—A Saint-Jean-Baptiste, le 23 courant, à l'âge de 54 ans, M. Stanislas Cyr, sr., cultivateur, ci-devant de Sainte-Scholastique, Qué.

Les funérailles ont eu lieu mardi, à Saint-Jean-Baptiste, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis.

Le défunt jouissait de l'estime générale. Il laisse une femme et six enfants.

Universite de Manitoba.

EXAMENS EN MÉDECINE.

Avis est par les présentes donné que les examens en médecine commenceront lundi, le 13 mai prochain, à 9 heures du matin, dans les salles du collège médical, à Winnipeg.

Les candidats devront donner avis au régistraire de leur intention de procéder à leur examen. Ils devront aussi loger entre les mains du régistraire toute preuve documentaire exigée par les statuts. Les billets, (tickets) devront être remis au régistraire cinq jours avant la date des examens.

Sur demande, des blancs d'application sont fournis aux candidats, lesquels devront indiquer sur les blancs les matières sur lesquelles ils ont l'intention de subir un examen.

Les honoraires doivent accompagner l'application.

T. A. BERNIER,
Régistraire.

Winnipeg, 25 mars 1889.
3ins 28 3 89.

UNIVERSITE DE MANITOBA.

Examens en Medecine.

Avis est par les présentes donné que les Examens en Médecine commenceront et se tiendront aux lieux et dates susdites : LUNDI, le 18 MARS courant, à 9 heures du matin, à l'Hôpital de Winnipeg, pour l'anatomie pratique, l'anatomie chirurgicale, et la chirurgie ; et LUNDI, le 1er jour d'AVRIL prochain, à 9 heures du matin, au Bureau d'Education, pour les autres matières, à l'exception de la chimie pratique, qui aura lieu au Manitoba College.

Les candidats doivent immédiatement donner avis au régistraire de leur intention de se présenter aux examens, et mentionner dans leur application les matières sur lesquelles ils doivent passer l'examen.

Cinq jours au moins avant la date des examens, ils doivent remettre au régistraire tous les documents exigés par les statuts et les règlements. Les honoraires doivent être envoyés avec l'application.

T. A. BERNIER,
Régistraire.

Winnipeg, 8 mars 1889. 3ins 14.3.89



Municipalite de Saint-Boniface.

Le Rôle d'Evaluation de la municipalité de Saint-Boniface de 1888 a été adopté pour 1889.

Si vous croyez cette évaluation trop élevée ou autrement incorrecte, vous pouvez, par vous-même ou par votre agent, en donner avis par écrit au secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Boniface, dans les vingt-cinq jours après l'envoi de cet avis, et votre plainte sera entendue en conformité des statuts, par la Cour de Révision de la municipalité de Saint-Boniface, en la salle du conseil, le 20 Avril 1889.

E. R. LLOYD,
Evaluateur.

4ins 28 3 89

M. Long dit ceci dans ce même rapport : "C'est un fait remarquable, bien constaté appuyé de nos recherches personnelles sur place et de nombreux documents, qu'il n'existe pas au Danemark d'écoles considérables, établies, et maintenues à grands frais ; qu'il n'est pas payé de gros salaires aux instructeurs officiels, et que le gouvernement n'accorde pas de montants considérables pour les mêmes fins."

Il n'entre pas dans mon cadre de décrire en détail les écoles visitées. Celles que j'ai vues en Irlande et en Suède avaient été installées à grands frais ; leur fonctionnement coûtaient très cher ; ces écoles font certainement du bien, mais un bien limité, et pas en rapport avec les frais encourus, si on le compare aux résultats obtenus au Danemark.

Il y a, pour nous, des leçons à prendre et dans ces écoles coûteuses de la Grande-Bretagne, et dans les laiteries-écoles simples et pratiques du Danemark.

Les écoles coûteuses, bien montées, complètes sous tous les rapports, devraient avoir pour but, non pas de former des fabricants et des laitières en grand nombre, ni d'instruire directement les cultivateurs dans l'art de la laiterie, mais bien plutôt de servir, comme écoles normales, à former et dresser des inspecteurs et des instituteurs qui, eux, seraient chargés de disséminer chez les cultivateurs l'enseignement qu'ils auraient reçu, en allant enseigner dans les fabriques et dans les laiteries privées.

D'un autre côté, à l'exemple des Danois, les bonnes laiteries privées pourraient servir à former les engagés de laiterie. Je ne prêcherais pas l'imitation absolue du système danois, mais l'adoption de ce système avec des modifications pour rencontrer nos besoins. Le cours d'études pratiques devrait être des plus simples ; je laisserais à l'élève la détermination du temps qu'il voudrait consacrer aux études à suivre, et je mettrais au plus bas les honoraires à payer. Il faudrait bien donner assez de théorie pour expliquer la pratique ; mais il faudrait surtout et avant tout enseigner la meilleure pratique. Les élèves diplômés des écoles supérieures de laiterie, seraient d'excellents guides, à ce sujet, pour les laiteries privées qu'ils tiendraient au courant des meilleures méthodes suivies. Nous pourrions sans aucun doute, adopter ainsi les systèmes européens et les combiner de manière à obtenir des résultats meilleurs qu'ils ne produisent eux-mêmes.

En établissant ces écoles normales de laiterie, on devrait avoir pour but de former avec les élèves, jeunes gens et jeunes filles, des instituteurs. Pour cela, les écoles seraient ouvertes, non pas tant à ceux qui pourraient en payer les cours qu'à ceux qui, aux aptituder spéciales, uniraient l'intention formelle d'enseigner la laiterie pendant un certain temps, ou plutôt qui en prendraient l'engagement. Elles seraient aussi ouvertes aux directeurs de fabriques ou aux propriétaires de laiteries privées, qui viendraient là pour mieux apprendre leur métier et qui, en retour, auraient à recevoir des élèves dans leurs fabriques ou leurs laiteries.

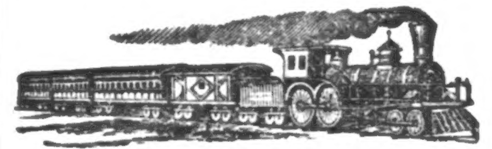
Voici encore un autre moyen de disséminer la science de la laiterie. Le vent est à l'éducation technique. On se met à former maintenant les élèves en vue de la carrière à laquelle ils se destinent. On se relâchera peut-être du système d'apprendre à un cultivateur en herbe le nom de toutes les stations de chemin de fer, au lieu de lui faire étudier le livre des merveilles de la nature. Pour un grand nombre de nos cultivateurs du jour, ce livre est fermé sans espoir, mais on fera peut-être voir une partie de ses secrets aux yeux émerveillés et enchantés des générations qui poussent. Il n'y a pas de meilleur commencement à cela que d'introduire dans nos écoles communes l'enseignement des principes de l'agriculture. Ce serait un moyen de mettre à la portée du cultivateur une foule de notions utiles et de rendre plus attrayantes les écoles de campagne, et la vie à la campagne.

Pour arriver là, commencez à mettre le coin en donnant à petites doses des leçons d'industrie laitière dans les écoles. Si la leçon ne peut pas être de pratique, l'on pourra au moins enseigner quelque chose qui aidera ou éclairera la pratique à la maison. Cet enseignement serait facile avec des livres et des instruments de démonstration préparés spécialement pour cette fin. Je serais tenté d'aller plus loin et de suggérer des moyens d'enseigner pratiquement la laiterie dans les écoles ; mais j'aurais peur de mettre à bout d'haleine ceux de mes lecteurs qui n'aiment pas à aller trop vite.

En résumé, on peut choisir entre trois alternatives : l'installation d'écoles de haute instruction, ou bien l'adoption du système danois d'enseignement, ou encore une adaptation appropriée à nos besoins de ces formes de l'enseignement. Quelque soit le moyen accepté, le public sera toujours payé pour l'argent dépensé ; mais l'adoption exclusive de l'un ou l'autre des deux premiers systèmes ne répondraient à nos besoins immédiats.

D'un autre côté, un système d'enseignement plus simple,—dont je laisse à la sagesse de nos autorites en matière de laiterie de définir la ferme,—sera trouvé, j'en suis sûr, et passant dans la pratique, produira des résultats immenses, en devenant le principal facteur de l'amélioration de l'industrie laitière au Canada.

W. H. LYNCH.



AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, pendant sa prochaine session, un acte lui conférant de plus amples pouvoirs pour la construction et la protection de ses lignes de télégraphe.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 30 novembre 1888.
9 ins 17 1 89



AVIS

Est par les présentes donné qu'un règlement pour autoriser un bonus de la municipalité rurale de Taché à Napoléon Prince et Octave Prince, de six cents piastres, pour subventionner la construction d'une scierie et l'émission d'une débenture en leur faveur, pour ce montant, payable au porteur le premier jour d'avril A.D. 1899, avec intérêt à six pour cent par année, payable annuellement le premier jour d'avril de chaque année durant le cours de la dite débenture pour aider et encourager la construction, l'achèvement et l'exploitation d'une scierie dans la municipalité rurale de Taché, par les MM. Prince susdits, a été soumis au conseil de la dite municipalité rurale de Taché et qu'un vote des contribuables et électeurs de la dite municipalité ayant droit de voter, sera pris le 28ième jour de Mars A.D. 1889, entre neuf heures du matin et cinq heures de l'après-midi de ce jour, aux endroits suivants, en vertu de l'Acte Municipal de Manitoba, 1886, et de ses amendements :

Quartier 1—A ou près de la résidence de M. Edouard Landry.

Quartier 2—A la résidence de M. William Lagimodière.

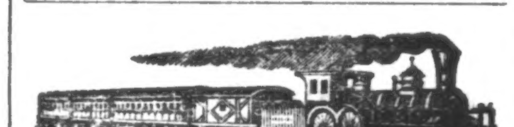
Quartier 3—A la maison d'école de Lorette-Est.

Quartier 4—A la maison d'école de Lorette-Centre.

Toute la dette de la municipalité est de trois mille huit cent soixante dix-sept piastres et onze cents ($3,877.11).

WILLIAM LAGIMODIÈRE,
Greffier de la municipalité rurale de Taché et officier-rapporteur.
4ins 7.4.3.89





Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

STATIONS	DÉPART.	ARRIVÉE.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24 01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14.30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13.52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35 / DÉ 5.50	DÉ 22.05 / AR 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14 18	13 24
Dunmore	16.42	11.07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5 50
Calgarry	C 1 20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8 35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B ......
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10 / DÉ 7.35	DÉ 19 51 / AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21 00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14.30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9.00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13 00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13.23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18.38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro†	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D†WinnipegA	F12 50	15 35
11 20	14 27	....Morris....	11 20	13 32
11 47	15 15	†..Rosenfeldt..	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna ...	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden....	....	11 45
....	18 00	... Manitou ...	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound..	....	9 12
....	19 15	..Crystal City..	....	9 05
....	20 05	.. Cartwright ..	....	8 17
....	20 24	...Holmfield ...	....	7 54
....	20 48	...Killarney ...	....	7 22
....	21 42	ABoissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret.
LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général.
ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.
jno.18.12.84.

CHEMIN DE FER NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

Arrive tous les jours.		Départ tous les jours.
6.15 p.m.	Winnipeg	9.10 a.m.
6.05	Emb. du Portage	9.20
5.48	St. Norbert	9.40
5.07	Ste. Agathe	10.27
4.42	Silver Plains	10.40
4.20	Morris	11.18
4.04	St. Jean-Baptiste	11.25
3.43 a.m.	Catherine	11.57
3.20 De. / 3.15 Ar	West-Lynne	Ar. 12.10 p.m. / De. 12.25
3.05 De.	Pembina	Ar. 12.30
....	Winnipeg Junc.	8.55
8.35	Minneapolis	6.35 a.m.
8.00 De.	St. Paul	Ar. 7.05
6.40 p.m.	Helena	4.00 p.m.
3.40	Garrison	6.15
1.05 a.m.	Spokane	9.45 a.m.
8.00	Portland	6.30
7.40	Tacoma " via Cascade	3.50

p.m. 2.30		a.m. 8.00	St. Paul	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	Chicago	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	Detroit	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	Toronto	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	New York	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	Boston	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p.m. 8.30	Montréal	p.m. 8.15	.....	a.m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général.
H. SWINFORD, Agent général.

GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.		Superficie		Lot No.		Superficie	
Lot No.	7	—Superficie	144 acres	Lot No.	276	—Superficie	143 acres
"	9,	"	152 "	"	278,	"	141 "
"	168,	"	68 "	"	280,	"	141 "
"	170,	"	105 "	"	282,	"	140 "
"	184,	"	144 "	"	284,	"	64 "
"	186,	"	144 "	"	286,	"	67 "
"	188,	"	137 "	"	288,	"	77 "
"	190,	"	131 "	"	435,	"	132 "
"	192,	"	128 "	"	437,	"	133 "
"	194,	"	126 "	"	439,	"	135 "
"	196,	"	127 "	"	486,	"	171 "
"	198,	"	128 "	"	506,	"	161 "
"	244,	"	123 "	"	632,	"	164 "
"	274,	"	79 "				

Pour plus amples renseignements s'adresser à

A. A. C. LARIVIÈRE.

BUREAUX : **Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.**
jno. 10.5.88.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE 22ME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 17 Avril 1889, à 2 hrs. P.M.

VALEUR DES LOTS $50,000.

Gros lot : Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de	$5,000.00	$5,000.00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	Immeubles	500.00	2,000.00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements	200.00	6,000.00
60	do	100.00	6,000.00
200	Montres d'or	50.00	10,000.00
1000	Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000	Services de toilette	5.00	5,000.00
2307	lots valant		$50,000.00

$1 00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent. Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages, le 3me Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE.

Bureaux : 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.
jno.12.1.88.

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte autorisant la compagnie à émettre des obligations en vue d'acquérir des bateaux à vapeur se raccordant au chemin de fer de la compagnie et à créer, au sujet de ces obligations, un lien spécial sur ces bateaux et à prendre d'autres mesures nécessaires à cette fin.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 19 décembre 1888.
i9ns 17 1 89

TERRE A VENDRE
A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaines et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à
A. A. C. LARIVIÈRE,
Saint-Boniface.